

BPJEPS

Éducateur sportif

Multi Activités Physiques ou Sportives pour Tous (MAPST)

DIPLÔME



Titre de la formation et références

| | | | |
|------------------------------|---|------------------------|--|
| Intitulé | Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport – Spécialité « Educateur Sportif » Mention « Multi Activités Physiques ou Sportives pour Tous » | | |
| Enregistrement | RNCP 40480 | Date d'échéance | 01/12/2029 |
| Certificateur | MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES | | |
| Niveau de formation | 4 - Savoirs factuels et théoriques (niveau BAC) | | |
| Code CertifInfo | 117905 | Code NSF | 335- Animation culturelle, sportive et de loisirs 411 - Pratiques sportives (y compris arts martiaux) |
| Formacode(s) | 15436- Education sportive | Code(s) ROME | G1204-Education en activités sportives |
| Texte(s) de référence | <ul style="list-style-type: none">Arrêté du 9 novembre 2024 portant création de la mention « multi-activités physiques ou sportives pour tous » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » et ses modificatifs | | |



Public visé

Profil : Homme ou femme, sportif, pratiquant des activités physiques variées (activités d'entretien corporel, activités de pleine nature, activités et jeux sportifs) et souhaitant devenir éducateur sportif dans ces domaines d'activités. L'expérience pratique de ces activités est appréciée et nécessaire. Le projet de formation doit s'inscrire dans un projet professionnel axé sur l'utilisation et développement des activités physiques, pour tous publics.

La mobilité géographique peut être un plus, en particulier pour les cursus de formation avec les structures touristiques.



Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Cette formation est accessible sur avis médical (cf. Prérequis).

Au besoin, un dossier de demande d'aménagement pour les personnes en situation de handicap peut être complété et renvoyé à la DRAJES, qui peut décider d'adapter les modalités d'accès. A noter que les conditions d'exercice du métier peuvent aussi être modifiées au regard du handicap.

En général, de nombreux handicaps sont « compatibles » avec le métier dès lors que l'éducateur/animateur est en capacité de gérer la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge.

Pour plus d'informations, contactez notre référent Handicap et consultez la page suivante :

<http://www.imsat.co/accessibilite-handicap/>



Prérequis

Il s'agit des Exigences Préalables à l'Entrée en Formation (EPEF) définies par le texte de référence.

Le/la candidat.e doit :

- Être titulaire du certificat de compétences de l'unité d'enseignement « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » (PSC1) ou équivalent (SST en cours de validité, etc.)
- Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités en lien avec la formation, daté de moins d'un an à la date d'entrée en formation (utiliser modèle disponible dans le dossier d'inscription).
- Satisfaire aux tests d'exigences préalables (TEP)* suivants (voir détail et barème en annexe) :
 - Epreuve n°1 : Le test navette « Luc Léger »
 - Epreuve n°2 : Parcours d'habileté motrice chronométré



Dispenses et équivalences

Les dispenses et équivalences sont définies dans les textes de références (voir section « Titre de la formation et références ») ainsi que sur [la fiche RNCP](#). Elles peuvent être mises à jour régulièrement.

Si vous êtes déjà titulaire d'une certification dans le champ du sport (BPJEPS, CQP, brevet fédéral), vous disposez peut-être d'une dispense de test(s) et/ ou obtenez de droit un (des) blocs de compétences (BC) du BPJEPS MAPST.

Pour plus d'informations, contactez-nous.



Objectifs de la formation

Conformément aux dispositions de l'article L 212-1 du code du sport, l'encadrement d'activités physiques ou sportives nécessite la possession d'une certification professionnelle figurant à l'annexe II-1 de ce même code. Le BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « MAPST » permet de satisfaire à cette obligation de qualification.

Le champ des activités physiques ou sportives de l'éducateur sportif MAPST relève de trois domaines d'activités :

- Les activités physiques d'entretien corporel
- Les activités physiques et jeux sportifs
- Les activités physiques en espace naturel

Les interventions visent à concourir au maintien et au développement, en sécurité, des habiletés motrices et sociales fondamentales ainsi qu'au développement des processus d'apprentissage dans un objectif de loisir, de santé et de bien-être, auprès de tous les publics.

Le titulaire du BPJEPS MAPST ne peut pas intervenir dans le champ des activités :

- s'exerçant en environnement spécifique tel que défini à l'article R. 212-7 du code du sport ;
- visant la pratique compétitive et/ou le perfectionnement sportif.

Lorsqu'il existe une réglementation spécifique applicable au champ des trois domaines d'activités susmentionnées, il est nécessaire que le titulaire du BPJEPS MAPST se conforme également à celle-ci.

1/ Compétences attendues à l'issue de la formation

Deux blocs de compétences transversales aux BPJEPS (en BC) :

BC 1 - Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation (RNCP40480BC01)

BC 2 - Valoriser les activités et les projets d'une structure dans le champ du sport ou de l'animation (RNCP40480BC02)

Un bloc de compétences spécifique à la mention « MAPST » :

BC 3 - Concevoir, animer, en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques ou sportives dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure (RNCP40480BC03)

2/ Suites de parcours et les débouchés

Le titulaire d'un BPJEPS MAPST exerce ses fonctions au sein de structures publiques ou privées dont notamment

- des collectivités locales ;
- des associations, notamment sportives ;
- des établissements d'activités physiques et sportives divers intégrant les activités physiques ou sportives comme activités de prévention pour la santé et les conduites à risque ;
- d'une façon générale, toute structure promouvant les activités physiques ou sportives (structures de vacances, bases de loisirs, hôtellerie de plein air, comités d'entreprises, centres de formation, structures culturelles ou de loisirs ayant une action au profit de la défense...).

Il peut intervenir dans le secteur scolaire ou périscolaire pour assister l'équipe pédagogique.

Il exerce le métier d'éducateur sportif polyvalent dans le champ des activités physiques ou sportives à l'exception des activités s'exerçant en environnement spécifique. Son activité est soumise à l'application de l'article L.212-1 du code du sport.

L'évolution de carrière débute souvent par des contrats à temps partiel, avec des perspectives de progression vers des postes à temps plein, le cumul de plusieurs emplois ou l'intégration dans la fonction publique par concours. Certains professionnels se spécialisent dans des disciplines sportives ou développent des compétences en gestion de projets socio-éducatifs, augmentant ainsi leur employabilité et leur qualification. La formation professionnelle continue permet également d'accéder à des postes de niveau 5, tels que l'encadrement d'équipe ou la gestion de structures.



Processus de certification

Modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance : La certification est délivrée par le certificateur dès lors que le candidat justifie de la possession de la totalité des blocs de compétences quel qu'en soit le mode d'acquisition.

Modalités d'évaluation des EPMSP (exigences préalables à la mise en situation professionnelle) :

- Mise en place d'une séquence pédagogique de 30 minutes maximum, de découverte ou d'initiation, en sécurité, sur le domaine des activités physiques ou sportives au choix du candidat parmi les trois domaines d'activités de la mention MAPST
- Entretien de 15 minutes maximum portant en priorité sur les aspects sécuritaires

Modalités d'évaluation du BC1 :

- **Rendu** d'un document écrit selon les modalités définies et décrivant d'une expérience de conception, mise en œuvre et réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique,
- **Entretien** de 50 minutes maximum dont une présentation orale du candidat à partir de la production rendue, suivie d'un échange avec les évaluateurs.

Modalités d'évaluation du BC2 :

- **Rendu** d'un document écrit selon les modalités définies et présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet mis en œuvre au sein de la structure d'alternance,
- **Entretien** de 25 minutes maximum dont une présentation orale illustrée par le candidat, suivie d'un échange avec les évaluateurs.

Modalités d'évaluation du BC3 :

- **Prérequis nécessaire** : la structure d'alternance du candidat doit transmettre une attestation qui justifie la réalisation effective en structure d'alternance pédagogique de trois séances consécutives minimum de découverte, d'initiation ou d'apprentissage en sécurité relatives à chacun des deux domaines d'activités qui ne feront pas l'objet de la conduite de séance précisée à l'épreuve 1.
- **Epreuve 1**
 - Rendu d'un document écrit selon les modalités définies, présentant la conception d'un cycle de découverte, d'initiation ou d'apprentissage pour chacun des trois domaines d'activités physiques ou sportives : « A. activités physiques d'entretien corporel », « B. activités physiques et jeux sportifs » et « C. activités physiques en espace naturel ».
 - Mise en situation professionnelle en structure d'alternance : conduite d'une séance de 15 minutes minimum à 1h30 maximum, pour 6 pratiquants minimum
 - Entretien de 60 minutes maximum dont une présentation orale du candidat (10 min maxi), suivie d'un échange avec les évaluateurs.
- **Epreuve 2 :**
 - Le candidat informe l'organisme de formation, selon les modalités définies, du choix des activités et du public support de l'épreuve.
Il devra présenter les conditions de réalisation, notamment matérielles et pédagogiques, nécessaires à la conduite en sécurité de séances de découverte ou d'initiation relatives à minimum deux nouvelles activités s'inscrivant dans au moins deux des trois domaines des activités physiques ou sportives.
 - Entretien de 30 minutes maximum dont une présentation orale du candidat (10 min maxi), suivie d'un échange avec les évaluateurs.

2 FORMATION



Conditions d'accès et délais

- Télécharger le dossier d'inscription sur le site de l'IMSAT : <https://www.imsat.co/contact-imsat/>
- Rendre le dossier d'inscription dûment complété dans les délais imposés
- Avoir participé à la Journée Défense et Citoyenneté (pour les Français de moins de 25 ans)
- Disposer d'un financement : voir section correspondante
- Satisfaire aux prérequis : voir section correspondante
- Participer à un entretien dont l'objectif est d'échanger sur le parcours du candidat, les compétences pré-requises attendues et la cohérence de la formation avec le projet professionnel

| Nature de l'épreuve | Modalités de passation |
|--|--|
| TEP | Epreuve n°1 : Le test navette « Luc Léger » Epreuve n°2 : Parcours d'habileté motrice chronométré |
| Tests propres à l'organisme de formation IMSAT | Epreuves n° 3 : entretien de motivation |

Après étude de la validité des conditions d'accès, le candidat reçoit une notification d'admission ou de non-admission au plus tard 7 jours avant le début de la formation.



Contenus de la formation

Sont abordés en formation des apports théoriques, pratiques et méthodologiques tels que :

- La méthodologie du projet : conception, mise en œuvre et évaluation
- Les outils d'information, de communication et de promotion des activités.
- Les connaissances règlementaires et scientifiques : anatomie, biomécanique, physiologie, sciences de l'éducation, code du sport, etc.
- Théorie des activités, pratique des activités et techniques d'animation : Fondamentaux techniques et pédagogiques, la séance, le cycle, le niveau de pratique, etc.
 - En activités physiques d'entretien corporel (APEC) : techniques variées en rythme et en musique, parcours athlétiques et de motricité.
 - En activités physiques et jeux sportifs (APJS) : jeux sportifs ; jeux de coopération ; jeux d'opposition ; jeux d'adresse.
 - En activités physiques en espace naturel : randonnée, course d'orientation, etc.
 - Nouvelles activités ou activités émergentes
- Développement du projet professionnel
- Dimension citoyenne et éducative de la profession



Suivi et individualisation

A l'issue de la sélection, une information et des évaluations de positionnement permettent de déterminer un parcours individualisé de formation. Ce parcours peut être adapté tout au long du cursus de formation au regard des attentes et des besoins du bénéficiaire. Par défaut, le bénéficiaire doit suivre l'intégralité des heures de formation programmées.

Pour chaque session de formation :

- Un responsable de formation est désigné pour suivre la session et organiser le suivi de l'alternance
- Des référents pédagogiques sont identifiés par famille d'activités et évaluent les acquisitions des apprenants tout au long de leur formation
- Un bilan individuel a lieu à la fin de chaque étape de formation. Au préalable, l'équipe pédagogique se réunit pour faire un point dédié à chaque bénéficiaire
- La satisfaction des bénéficiaires est régulièrement mesurée. Ces évaluations sont proposées à plusieurs reprises, en cours et en fin de cursus de formation.
- Le bénéficiaire est préparé à son cursus post-formation : en fin de cursus nous proposons des modules spécifiques liés à la gestion du parcours professionnel (CV, lettre de motivation, présentation des aides à la création d'entreprise, etc.)
- Une assistante sociale et une psychologue du travail sont mises à disposition des bénéficiaires tout au long de leur cursus
- L'insertion professionnelle des sortants est mesurée : nous réalisons le suivi post formation selon les préconisations du ministère certificateur et du label qualité



Moyens et méthodes pédagogiques

1/ Lieu de la formation

| | |
|--|--|
|  | |
| Site de LA GARDE | |
| Adresse Physique Campus de la grande Tourrache Av. François Arago – ZI Toulon Est 83130 La Garde | Adresse Postale IMSAT BP253 83078 Toulon Cedex 9 |
| Site de DRAGUIGNAN | Site de MARSEILLE |
| UPV IMSAT 3 Avenue du Maréchal Juin 83300 DRAGUIGNAN | Marseille Foot Indoor 1 montée du commandant de Robien 13011 MARSEILLE |

2/ Moyens pédagogiques

Equipements et matériels

Site IMSAT – La Garde :

- 4 terrains de tennis couverts
- 5 terrains de tennis extérieurs
- 1 salle parquet de remise en forme/fitness
- 1 salle de musculation équipée d'appareils guidés, de barres, d'haltères et d'un plateau cardio

- 1 espace sports de combat
- 1 terrain de Padel
- 1 terrain de beach-volley
- 4 terrains de football (4vs4) / 5vs5) extérieurs synthétiques
- 1 terrain de football (5vs5 / 6vs6) intérieur
- 1 salle polyvalente (tir à l'arc/ table de ping pong, etc.)
- Nombreuses salles de cours chauffées et climatisées chacune équipée d'un tableau blanc et de nombreuses prises secteur. Des vidéoprojecteurs sont mis à disposition de l'ensemble de l'équipe de formation ainsi qu'une imprimante, copieur, scanner
- Un centre de ressources physiques avec une mise à disposition d'ouvrages plus ou moins spécialisés dans les thématiques de formation
- Un espace dédié aux bénéficiaires pour qu'ils se restaurent. Cet espace est équipé de micro-ondes, de tables et de chaises

Site IMSAT – Draguignan :

- Une salle de cours dédiée (tableau blanc, prises secteur, vidéoprojecteur)
- Infrastructures sportives municipales

Site IMSAT – Marseille :

- Une salle de cours dédiée (tableau blanc, prises secteur, vidéoprojecteur)
- 6 terrains de football (5vs5) intérieurs
- 1 terrain de football (5vs5) en extérieur
- 2 courts de padel tennis
- Infrastructures sportives municipales (basket, hand, tennis, danse, boxe, dojo, piste d'athlétisme, etc.)

Ressources pédagogiques

- Un compte Office 365 et la suite Office associée (Word, Excel, etc.) par apprenant
- Un espace dématérialisé TEAMS (application office 365) dédié à chaque session et mettant à disposition les ressources pédagogiques

3/ Méthodes pédagogiques et progressivité

Les cursus de formation que nous proposons s'effectuent majoritairement en présentiel et proposent une alternance centre de formation/entreprise, adaptée au cœur de métier choisi. Ils prennent en compte les besoins et les attentes des structures d'accueil et des bénéficiaires et intègrent différentes étapes au niveau de la progression dans les compétences repérées.

Nous proposons aux apprenants une plateforme pédagogique (PARCOOROO) qui offre une flexibilité dans la construction des parcours de formation. En fonction des besoins identifiés au début et tout au long de la formation, nous pouvons proposer des modalités d'apprentissage variées : distanciel, mixte ou blended learning.

La formation s'appuie sur des méthodes actives et participatives, mêlant cours théoriques et pratiques à travers des mises en situation, des jeux de rôle, et des études de cas. Ces approches favorisent l'attention des apprenants, structurent la progression des compétences, et renforcent la dimension réflexive, essentielle dans l'exercice des compétences professionnelles.

La programmation pédagogique est organisée en quatre étapes progressives : elle commence par l'acquisition des savoirs fondamentaux, évolue vers une maîtrise autonome des compétences, et se termine par une consolidation des acquis et une préparation à l'insertion professionnelle, avec des contenus complémentaires spécifiques.

Pour répondre aux besoins individuels et collectifs, la pédagogie par objectifs est utilisée, avec une organisation modulaire permettant des travaux en groupe ou des approches individualisées. La progressivité des apprentissages se traduit par une montée en difficulté et en complexité, en s'appuyant sur les acquis issus des expériences en entreprise.

Par ailleurs, certains domaines considérés comme essentiels, tels que les techniques d'animation, d'entraînement, et les mises en situation avec des publics réels, sont abordés de manière linéaire avec une fréquence régulière, souvent hebdomadaire. Cette organisation est renforcée par des livrables à fournir à chaque étape et un coaching individualisé hebdomadaire pour accompagner au mieux la progression de chaque apprenant.

4/ Qualité des intervenants

Nos formateurs, internes et/ou externes, allient une vaste expérience en formation professionnelle à une pratique approfondie sur le terrain, des conditions essentielles pour garantir le succès de nos actions de formation. Leur qualification respecte les attendus réglementaires en termes de niveau de diplômes et d'expérience.

L'équipe pédagogique est présentée aux apprenants à chaque début de session.



La valeur ajoutée de l'IMSAT

L'IMSAT s'inscrit dans une dynamique déontologique de la formation et de l'accompagnement en partageant les valeurs altruistes et collectives du sport et de l'animation, avec :

- Une équipe de formateurs professionnels et expérimentés
- Des infrastructures qualitatives
- Un réseau partenarial conséquent et pérenne
- Une gratuité des frais d'inscription et de sélections
- Un dispositif gratuit
 - d'accompagnement à la recherche de stage ou d'employeur, rdv sur <https://www.imsat.co/atelier-booste-ton-alternance/>
 - de préparation et d'accompagnement à l'orientation et aux sélections, rdv sur <https://www.imsat.co/parcourssat/>
- Un suivi et un accompagnement individualisé des bénéficiaires

VEUILLEZ TROUVER DANS LES ANNEXES CI-DESSOUS

- Annexe 1 : Les informations spécifiques de la session à venir (dates, durée, organisation, financement, coût, indicateurs de résultat des sessions précédentes, contacts)
- Annexe 2 : Le planning du/des parcours de la session à venir
- Annexe 3 : Le détail des tests le cas échéant

M31-DOCUMENT D'INFORMATION – ANNEXE 1



SESSION 2025/2026



Organisation

Les différents parcours de formation proposés à l'IMSAT

Prévisionnels, sous réserve de modifications et d'habilitation par la DRAJES

| Parcours | Apprentissage 1 « Associations sportives locales » | MCP (Marché Compétence Professionnelle – Région SUD) Stage sous convention |
|---|--|---|
| Nombre de bénéficiaires habilités | 8 à 20 | 8 à 20 |
| Date limite rendu dossier | 1 semaine avant les TEP | 1 semaine avant les TEP |
| Dates TEP | La Garde : 07/07/2025 – 25/08/2025 - 22/09/2025 - 27/10/2025 - 24/11/2025 – 15/12/2025 La Seyne / Marseille / Draguignan : 01/09/2025 | |
| Dates entretiens de motivation / recrutement | Rdv individuel fixé entre les TEP et l'entrée en formation | Rdv individuel fixé entre les TEP et l'entrée en formation |
| Date de début - fin | La Garde : 15/09/2025 – 11/09/2026 Ou 06/10/2025 - 02/10/2026 Ou 13/10/2025 - 02/10/2026 Ou 20/10/2025 - 16/10/2026 La Seyne : 22/09/2025 – 18/09/2026 – Marseille : 22/09/2025 – 18/09/2026 - Draguignan : 29/09/2025 - 25/09/2026 | 17/11/2025 – 11/09/2026 |
| Soit (durée) | 12 mois | 10 mois |
| Nb heures au total | 1710 h à 1780 h | 1406 h |
| Dont en OF IMSAT | 580 h à 610 h | 706 h |
| Dont en ALTERNANCE | 1130 h à 1170 h * <i>* Doivent être déduits de ce volume horaire, les congés payés et les jours fériés non travaillés</i> | 700 h |
| Interruption formation | 25 jours de congés payés à poser sur le temps d'alternance | Du 22/12/25 au 27/12/25 Le 02/05/26 Le 09/05/26 |
| Planning | Cf. annexe 2 | Cf. annexe 2 |

| Parcours | Apprentissage 1 « Associations sportives locales » | MCP (Marché Compétence Professionnelle – Région SUD) Stage sous convention |
|--|--|--|
| Organisation de la formation et de l'alternance | <ul style="list-style-type: none"> • En formation 2 jours par semaine • En alternance distribuée à raison de 21h par semaine en dehors du temps de formation • Alternance massée à raison de 35h pendant les vacances scolaires | <ul style="list-style-type: none"> • En formation 4 jours par semaine • Stage conventionné 11h/semaine • Alternance massée à raison de 35h pendant les vacances scolaires |
| Financement | <ul style="list-style-type: none"> • Contrat d'apprentissage • Contrat de professionnalisation | <ul style="list-style-type: none"> • MCP Région* => Prescription Missions Locales pour les -26ans ou France Travail pour les +26ans ou CEDIS pour les bénéficiaires du RSA • CPF / CPF TRANSITION • Financement personnel • Autre (sur demande) |

| Parcours | Apprentissage 2 « Tourisme CLUB MED » | Apprentissage 3 « Tourisme » |
|---|--|--|
| Nombre de bénéficiaires habilités | 8 à 20 | 8 à 20 |
| Date limite rendu dossier | 1 semaine avant les TEP | 1 semaine avant les TEP |
| Dates TEP | La Garde : 07/07/2025 – 25/08/2025 - 22/09/2025 - 27/10/2025 - 24/11/2025 – 15/12/2025 La Seyne / Marseille / Draguignan : 01/09/2025 | |
| Dates entretiens de motivation / recrutement | Du 8 au 10 septembre 2025 | Rdv individuel fixé entre les TEP et l'entrée en formation |
| Date de début - fin | 03/11/2025 – 18/12/2026 – La Garde | 27/10/2025 – 23/10/2026 – La Garde 26/01/2026 – 22/01/2027 – La Garde |
| Soit (durée) | 13 ½ mois | 12 mois |
| Nb heures au total | 1988 h | 1690 h à 1750 h |
| Dont en OF IMSAT | 756 h | 690 h à 700 h |
| Dont en ALTERNANCE | 1232 h * <i>* Doivent être déduits de ce volume horaire, les congés payés et les jours fériés non travaillés</i> | 1000 à 1050 h * <i>* Doivent être déduits de ce volume horaire, les congés payés et les jours fériés non travaillés</i> |
| Interruption formation | 25 jours de congés payés à poser sur le temps d'alternance | 25 jours de congés payés à poser sur le temps d'alternance |

| Parcours | Apprentissage 2 « Tourisme CLUB MED » | Apprentissage 3 « Tourisme » |
|--|---|---|
| Planning | Cf. annexe 2 | Cf. annexe 2 |
| Organisation de la formation et de l'alternance | <ul style="list-style-type: none"> En formation 4 jours par semaine En stage conventionné 1 jour/semaine en dehors de la saison Alternance massée à raison de 35h pendant la saison (mars – octobre) | <ul style="list-style-type: none"> En formation 4 jours par semaine En stage conventionné 1 jour/semaine en dehors de la saison Alternance massée à raison de 35h pendant la saison estivale et/ou hivernale en fonction de l'employeur, rythme d'alternance typée : <ul style="list-style-type: none"> o « Mer-campagne » o « Montagne » |
| Financement | <ul style="list-style-type: none"> Contrat d'apprentissage Contrat de professionnalisation | <ul style="list-style-type: none"> Contrat d'apprentissage Contrat de professionnalisation |



Coût

Aucun frais d'inscription à la formation ni aux tests de sélections (le cas échéant)

De nombreux moyens de financement sont possibles et l'IMSAT vous accompagne dans le choix du financement le plus adapté à votre profil.

Nos conditions générales de ventes sont téléchargeables sur notre site internet, consultez notre page dédiée <http://www.imsat.co/finance-ta-formation/> ou contactez-nous sur contact@imsat.fr

| Moyens de financement possibles | | Coût pour le bénéficiaire |
|--|------------|---|
| Contrat d'apprentissage | OUI | GRATUIT |
| Contrat de professionnalisation | OUI | GRATUIT |
| France Travail | OUI | GRATUIT * <i>* Si prise en charge totale. En cas de prise en charge partielle, le reste à charge peut être payé en financement personnel ou via le CPF</i> |
| Région SUD et cofinancement UE | OUI | GRATUIT* <i>* Si prise en charge totale et sous réserve d'éligibilité (voir avec les services publics de l'emploi)</i> |
| CPF | OUI | EN FONCTION DU MONTANT DISPONIBLE * (reste à charge possible) <i>* Consulter le montant de votre CPF sur : https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/</i> |
| Financement personnel | OUI | 5648 € * <i>* Tarif maximal modulable selon le volume horaire du parcours individuel de formation pour le parcours Apprentissage 1</i> |

*Cette formation peut faire l'objet d'un co-financement Région SUD et Union Européenne
Cf. parcours de formation « MCP »



Indicateurs de résultat

| Indicateur Session N/N+1 | Source et définition de l'indicateur | Chiffre et pourcentage |
|--|--|---------------------------|
| Toutes catégories d'actions de formation confondues pour le diplôme concerné | | |
| Nombres d'entrants Session(s) N-2/N-1 | Nombres d'apprenants entrés en formation sur la session indiquée | 157 |
| Taux de satisfaction Session(s) N-2/N-1 | Issue du questionnaire de fin de formation – % de bénéficiaires ayant déclaré être « satisfait » ou « très satisfait » | 95 % |
| Taux de réussite Session(s) N-2/N-1 | Nb de diplômés / nb de candidats présentés aux certifications | 63.1 % |
| Taux d'abandon Session(s) N-2/N-1 | Nb abandons / nb de bénéficiaires entrants | 21 % |
| Taux de poursuite d'étude Session(s) N-3/N-2 | A + 6 mois, nb de bénéficiaires en poursuite d'étude / nb de bénéficiaires qualifiés ayant répondu au questionnaire | 22.8 % |
| Taux global d'insertion professionnelle Session(s) N-3/N-2 | A + 6 mois, nb de bénéficiaires en emploi / nb de bénéficiaires qualifiés ayant répondu au questionnaire | 74.2 % |
| Taux spécifique d'insertion professionnelle Session(s) N-3/N-2 | A + 6 mois, nb de bénéficiaires en emploi dans les métiers visés par la formation / nb de bénéficiaires qualifiés ayant répondu au questionnaire | 69.2 % |
| Spécifiquement sur les actions de formation en apprentissage pour le diplôme concerné | | |
| Taux de rupture de contrats d'apprentissage Session(s) N-2/N-1 | Nb entrants / nb ruptures de contrats d'apprentissage | 19 % |



Renseignements complémentaires et contacts

Vous souhaitez...



...Participer à l'une de nos **réunions d'information** collectives et **visiter** le site



... Être **accompagné.e** dans la **recherche** de **stage** ou d'**employeur**



...Vous **préparer** aux **tests** de sélection et à la **formation**



... Recevoir un **dossier d'inscription**



... Nous poser une **question**

Consultez www.imsat.co ou écrivez/appelez nous !

Contact(s) :

- Clément ARIAPOUTRY – c.ariapoutry@upv.org – 06 61 83 39 03
- Sarah SAADALLAH - s.saadallah@upv.org – 06 50 84 94 82
- Antonin DENEIRE - a.deneire@upv.org – 06 66 20 89 59
- Accueil IMSAT - contact@imsat.fr – 04 94 75 24 15

M31-DOCUMENT D'INFORMATION – ANNEXE 2



PLANNING.S SESSION.S 2025/2026

Planning de parcours sur demande aux coordonnées précisées ci-dessus

M31-DOCUMENT D'INFORMATION – ANNEXE 3


TESTS DE SÉLECTION
**Organisation des sélections**

La sélection s'opérera en deux temps :

1/ Vérification des Exigences Préalables à l'Entrée en Formation (EPEF)

Cf. annexe II de l'arrêté du 9 novembre 2024 portant création de la mention « multi-activités physiques ou sportives pour tous » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » et ses modificatifs éventuels

Ce sont les tests dits « Nationaux » (renseignez-vous sur <https://www.imsat.co/tests-de-pre-selection/>):

- **Epreuve n° 1** : Test navette « Luc Léger »
- **Epreuve n° 2** : Parcours d'habileté motrice chronométré



Ces 2 épreuves sont éliminatoires

2/ Pour intégrer l'organisme de formation IMSAT

Uniquement pour les candidats ayant satisfait aux EPEF et souhaitant être formés à l'IMSAT - OBLIGATOIRE

- **Epreuve n°3** : Entretien de motivation

**Les tests de sélection en détail****Épreuve 1 : Test navette « Luc Léger »**

Le test navette « Luc Léger » est un test progressif qui consiste à courir entre deux lignes, séparées de 20 mètres, selon le rythme indiqué par les signaux de la bande sonore. Il vise à calculer la vitesse maximale aérobie ainsi qu'à estimer la consommation maximale d'oxygène (VO2Max) d'une personne.

Barème de l'épreuve du test Luc Léger :

Pour être **admissible** aux exigences préalables à l'entrée en formation :

| | Moins de 40 ans | 40 à 50 ans | A partir de 51 ans |
|--------|--|--|--|
| Femmes | Atteinte du palier 6 soit palier 7 annoncé | Atteinte du palier 5 soit palier 6 annoncé | Atteinte du palier 4 soit palier 5 annoncé |
| Hommes | Atteinte du palier 8 soit palier 9 annoncé | Atteinte du palier 7 soit palier 8 annoncé | Atteinte du palier 5 soit palier 6 annoncé |

Règlement de l'épreuve consultable ici : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050685688>

Épreuve 2 : Parcours d'habileté motrice chronométré

Le candidat réalise un parcours d'habileté motrice chronométré composé de 22 ateliers consécutifs proposés dans l'ordre chronologique déterminé par la description ci-dessous.

Barème de l'épreuve du parcours d'habileté motrice :

Pour être **admissible** aux exigences préalables à l'entrée en formation, le candidat doit réaliser un temps strictement inférieur, pénalités comprises, à :

| | Moins de 40 ans | 40 à 50 ans | A partir de 51 ans |
|---------------|------------------------|--------------------|---------------------------|
| Femmes | 2 min et 6 s | 2 min et 11 s | 2 min et 16 s |
| Hommes | 1 min et 46 s | 1 min et 51 s | 1 min et 56 s |

Règlement de l'épreuve consultable ici : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050685688>

Épreuve 3 : Entretien de motivation

Durée : 30 minutes maximum

L'entretien s'effectue à partir du dossier rendu à l'inscription

Proposition d'organisation du dossier :

1. Le curriculum vitae (études effectuées – diplômes obtenus ou niveau atteint – situation professionnelle)
2. L'expérience pratique et pédagogique dans les activités de la forme et/ ou de la force
3. Les motivations et le projet professionnel

Cependant, d'autres documents attestant de l'authenticité des points ci-dessus peuvent être joints : photocopies de diplômes, attestations de stages techniques ou pédagogiques, attestations d'employeurs, lettre de recommandation, etc.

Déroulement de l'épreuve :

- Exposé du contenu du dossier par le candidat
- Questionnement du jury

Critères d'évaluation :

- Qualité de réflexion du candidat sur sa pratique des activités de la forme et/ou de la force
- Motivations pour l'enseignement de ces pratiques
- Projet professionnel
- Capacité à répondre aux questions posées.
- Comportement : attitude verbale, attitude non verbale (personnalité, aisance, etc.)